

Le conseil portuaire est obligatoirement consulté sur les objets suivants :

- 1° La délimitation administrative du port et ses modifications ;
- 2° Le budget prévisionnel du port ;
- 3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port ;
- 4° Les avenants aux concessions et concessions nouvelles ;
- 5° Les projets d'opérations de travaux neufs ;
- 6° Les sous-traités d'exploitation ;
- 7° Les règlements particuliers de police.

Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.

Il est composé (15 voix) :

- d'un président représentant le Président du Conseil Départemental
- de 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) du CA de la SPL
- de 2 représentants de la municipalité (1 titulaire et 1 suppléant)
- de 2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant)
- de 2 représentants de l'Agence Portuaire du Département (1 titulaire et 1 suppléant)
- de 6 représentants de l'activité « pêcheurs » (3 titulaires et 3 suppléants)
- de 2 représentants d'association nautiques (1 titulaire et 1 suppléant)
- de 8 représentants de l'activité « plaisance » issus du Cluppp (4 titulaires et 4 suppléants)
- de 2 représentants de l'activité « commerce » (1 titulaire et 1 suppléant)

Conseil portuaire du 23/06/2019 :

- présentation rapports activité et financier 2018, excédentaire à 38 469 € hors impôts

Conseil portuaire du 25/11/2019 :

- présentation rapport d'activité partiel 2019
 - * dragage du port, travaux de voirie quais Tourville et Vauban
- travaux prévisionnels 2020
 - * modification zone technique et environnement, station seabin, joints jetée feu vert, panneaux informations vieux gréements
- présentation Comptoir Culturel et Touristique
- présentation atterrissage 2019, excédentaire à 63 438 € hors impôts
- présentation budget prévisionnel 2020, excédentaire à 49 356 € hors impôts
- présentation tarifs 2020, augmentation 0.83 %

CONSEILS PORTUAIRES PRÉCÉDENTS :

25/11/2019
24/06/2019
23/11/2018
25/04/2018

RÉUNIONS CLUPP PRÉCÉDENTES :

24/06/2019
25/04/2018

Membres du Cluppp :

Tout plaisancier, titulaire d'un contrat annuel (AOT) peut être membre du Cluppp sur simple demande auprès de la Capitainerie

Réunions du Cluppp :

Une réunion par an organisée par l'Agence Portuaire du Département afin de présenter à l'assemblée :

- le bilan de l'activité N-1
- le bilan financier de l'année N-1
- les projets de l'année N

Une réunion tous les 5 ans pour élire, en son sein, les 8 représentants qui siègeront au Conseil Portuaire au titre de l'activité « Plaisance » (4 titulaires et 4 suppléants)

Dernières élections :

Novembre 2015 (liste des membres élus ci dessous)

Prochaines élections :

Novembre 2020

Réunion du 23 Juin 2019 :

- présentation bilan activité 2018
- présentation bilan financier 2018
- présentation travaux 2019
- présentation dévasement
- questions diverses

MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL PORTUAIRE (ACTIVITÉ « PLAISANCE »)

TITULAIRES :

**GEORGES COURTAY
LUCIEN POIROT
PHILIPPE LEMOULT
JEAN RIBY**

SUPLÉANTS :

**FRANÇOIS TAILLE
ARNAUD RENARD-DEWYNTER
CLAUDE SANTERRE
PHILIPPE RICHARD**

CONTACT : clupp.stvaast@gmail.com